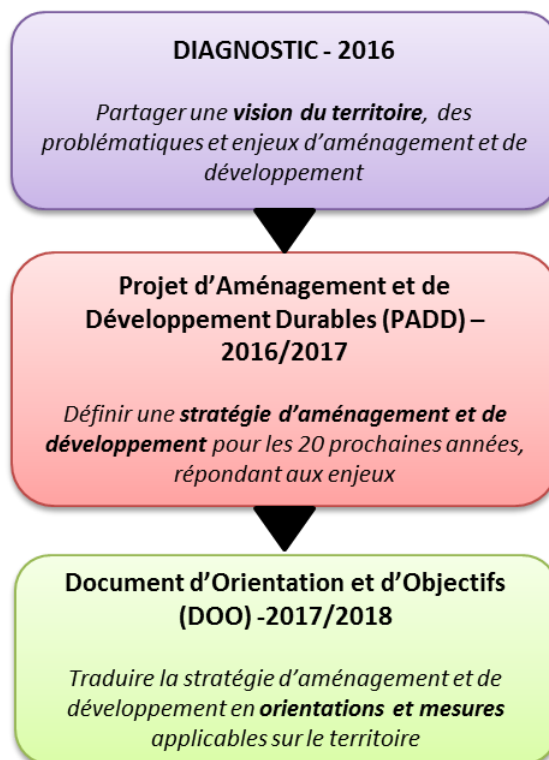


>> Le SCoT : état d'avancement

Le Pays Avallonnais élabore, depuis 2016, son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Il s'agit d'un document d'urbanisme, construit et validé par les élus, qui définit les **principes d'aménagement du territoire à l'horizon 2035**, afin d'urbaniser moins mais d'une meilleure manière. Il fixera des règles qui s'imposeront ensuite aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) dont le rôle sera de préciser, entre autres, les zones constructibles, les espaces protégés, la forme des bâtiments à construire...

Les élus ont validé en juillet dernier les grandes orientations du SCoT, regroupées dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, consultable en ligne : <http://scot.avallonnais.fr/padd>.

Le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**, dernier volet du SCoT, est en cours d'élaboration. Il s'agit du règlement du SCoT, qui **précisera les règles d'aménagement du territoire** : nombre de logements à produire, localisation des « grands » projets d'équipements ou de zones d'activité, localisation des éléments à protéger pour des raisons écologiques ou patrimoniales, les principes architecturaux et environnementaux à respecter pour la construction...



Tout au long de la démarche, chaque citoyen peut apporter sa contribution. **Des réunions publiques de présentation du DOO seront organisées au premier semestre 2018.** Elles font suite à celles qui se sont tenues au printemps 2017 et qui ont présenté le PADD.

>> Les grandes orientations du PADD validées en juillet 2017

Validé en juillet dernier, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** comporte des **grandes orientations pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2035**, avec en particulier les orientations fondatrices suivantes :

- **Redresser la démographie du territoire** (objectif de croissance à l'horizon 2035), en développant en particulier l'accueil de logements adaptés aux personnes âgées, de logements plus petits et plus abordables, et l'accueil de services au niveau de la ville d'Avallon et des bourgs ruraux (Arcy-sur-Cure, Châtel-Censoir, Guillon, Joux-la-Ville, L'Isle-sur-Serein, Noyers, Quarré-les-Tombes, Vézelay/Saint-Père).

Ce **renforcement démographique de la ville-centre et des bourgs ruraux** doit permettre d'améliorer l'accès aux services et de faciliter les modes de déplacements alternatifs (déplacements à pieds ou à vélo, covoiturage...).

- **Revitaliser les centres des villes et villages** qui accueillent un patrimoine bâti important, vecteur de développement touristique.

L'ambition est de **favoriser l'accueil des populations dans les centres-bourgs**, en reconquérant les logements vacants et en valorisant les espaces encore non bâtis à proximité des centres.

- **Accompagner les dynamiques économiques locales**, en aménageant qualitativement les sites touristiques, les zones d'activité, et en protégeant les espaces agricoles et forestiers.

L'ambition générale est de favoriser la création d'activités « ancrées » dans le territoire : filières agricoles « courtes », politiques culturelles, artisanat local...



- **Protéger le cadre paysager et environnemental remarquable**, en veillant à diminuer l'impact des projets de développement (habitat, zones d'activité...).

L'objectif est également d'identifier et de protéger, les éléments qui font la qualité du territoire : espaces naturels remarquables, réseaux de haies, patrimoine bâti, petit patrimoine...



LES ORIENTATIONS CHIFFRÉES DU PADD pour les 15 prochaines années

-> Accueillir 550 habitants supplémentaires à l'horizon 2035

-> Produire environ 100 logements par an pour répondre aux besoins des ménages et pour permettre la croissance démographique (construction neuve et rénovation)

-> Reconquérir un tiers des logements vacants excédentaires (environ 400 logements d'ici 2035)

-> Répondre aux besoins fonciers pour l'accueil des activités et des équipements

-> Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels de 45 % par rapport aux rythmes de consommation des dix dernières années : de 18,5 hectares urbanisés par an à 10 hectares par an.

Pour plus de renseignements, donner votre avis et consulter les documents :

Site internet du SCoT : <http://scot.avallonnais.fr>

Ou contacter Guillaume Papin, au Pays Avallonnais : 03 86 31 61 94 ou guillaume.papin@avallonnais.fr